

service connaissance des territoires et évaluation

décembre 2019

OBSERVATION ET STATISTIQUES

n° 630

Liberte · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2019 : le rapport des ménages à la voiture évolue

En novembre 2019, 13 412 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 3,5 % par rapport à novembre 2018. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé symétriquement (+ 3,5 %).

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en croissance de 2 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de novembre. Les acquisitions réalisées par les personnes morales (y compris celles des concessionnaires et des loueurs), qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont comme le mois dernier augmenté d'un tiers. Avec la dégradation de l'image de l'automobile, le développement du marché de l'occasion et l'émergence de nouveaux modes de consommation, les achats des ménages ont en revanche reculé de 19 %.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a baissé de 21 % par rapport à novembre 2018. Mais, sur un an, ses ventes sont en hausse de 11 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire - Novembre 2019

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 387	1 544	507	1 220	1 661	8 319
Cyclomoteur	141	86	25	58	152	462
Motocycle	183	81	17	67	69	417
Voiturette	22	16	8	12	18	76
Remorque légère et caravane	171	89	43	71	91	465
VASP léger	276	125	34	48	123	606
Autobus et autocar	-	-	-	-	-	-
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 155	292	117	172	268	2 004
Camion	39	17	7	20	27	110
Tracteur routier	55	45	22	20	71	213
Semi-remorque	72	17	32	15	45	181
Remorque lourde	2	7	6	1	8	24
VASP lourd	9	7	-	4	3	23
Tracteur agricole	58	75	68	45	62	308
Engin agricole (autre que tracteur)	36	28	36	46	58	204
Ensemble	5 606	2 429	922	1 799	2 656	13 412

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

<u>Note au lecteur</u> — Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

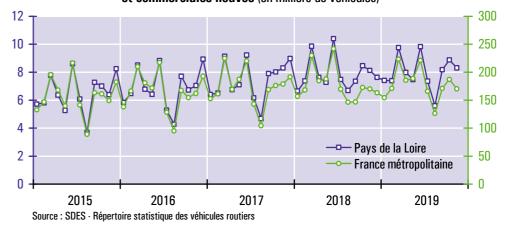
En novembre 2019, 8 319 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 2,4 % par rapport à novembre 2018, qui contraste avec la stabilisation observée en France métropolitaine (+ 0,1 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont reculé de 0.5 % dans la région et de 1,8 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 33,1 % par rapport à novembre 2018 (après + 26.9 % en septembre et + 32,0 % en octobre). Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 19,3 %. C'est le dixxième mois consécutif qu'elles diminuent. En novembre, les personnes morales ont ainsi représenté 54 % des ventes d'automobiles en Pays de la Loire, contre 47 % au cours des onze premiers mois de l'année et 42 % en 2018.

Ce rééquilibrage est le fruit de plusieurs phénomènes :

- la dissociation croissante entre propriété et usage de la voiture, illustrée par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...) et le développement de nouvelles formes de mobilité (autopartage, covoiturage, ...);
- l'essor du marché de l'occasion ;
- la hausse des ventes de véhicules de démonstration (depuis le début de l'année, en France, près d'une voiture sur cing a été immatriculée par les concessions).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)

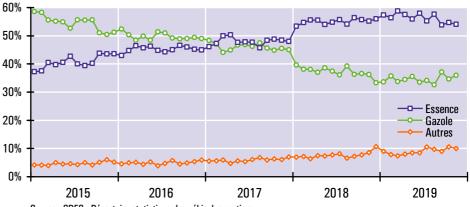


Structure des immmatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

	No	vembre 20	19	Décembre 2018 à nov. 2019			
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²	
Loire-Atlantique (44)	3 387	41 %	+ 12 %	37 383	39 %	+ 1,6 %	
Maine-et-Loire (49)	1 544	19 %	-4 %	18 948	20 %	+ 1 %	
Mayenne (53)	507	6 %	-9 %	6 229	7 %	-7%	
Sarthe (72)	1 220	15 %	-5%	14 469	15 %	-4%	
Vendée (85)	1 661	20 %	+ 2 %	18 789	20 %	-1%	
Essence	4 497	54 %	+ 0,2 %	53 960	56 %	+ 3 %	
Gazole	2 990	36 %	+ 2 %	33 131	35 %	– 10 %	
Hybride	572	6,9 %	-2%	6 380	6,7 %	+ 14 %	
Électricité	179	2,2 %	+ 66 %	2 092	2,2 %	+ 45 %	
Autres motorisations	81	1,0 %	+ 3950 %	255	0,3 %	+ 723 %	
Personnes morales	4 475	54 %	+ 33 %	44 690	47 %	+ 11 %	
Personnes physiques	3 844	46 %	– 19 %	51 128	53 %	-9 %	
Ensemble	8 319	100 %	+ 2 %	95 818	100 %	- 0,5 %	

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2019 et celles de novembre 2018

Structure selon la source d'énergie des immmatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

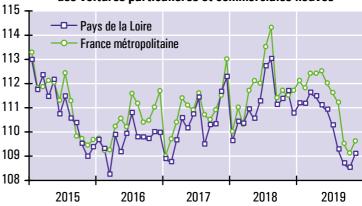


² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO2 des voitures neuves immatriculées en novembre 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,1 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,3 % par rapport à novembre 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La baisse des émissions depuis le début de l'année est un effet de l'augmentation des immatriculations de voitures électriques et de la proportion croissante de SUV roulant au gazole. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO2 qu'un véhicule diesel.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO2 / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC) Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

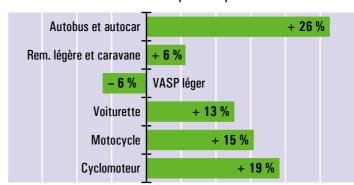
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, le redressement des immatriculations de cyclomoteurs s'est poursuivi: + 12 % en novembre, + 19 % sur les douze derniers mois. Celui des ventes de motocycles s'est amplifié: + 21 % en octobre, + 15 % sur les douze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports marchandises ont été inférieures de 20 % à celles de novembre 2018. Cette baisse met un terme à une série de vingt-trois hausses d'affilée, inédite depuis plusieurs décennies. Les ventes de camionnettes, de camions, de tracteurs routiers et de semi-remorques ont baissé respectivement de 21 %, de 15 %, de 23 % et de 3 % par rapport à novembre 2018. En cumul annuel, les ventes sont en croissance de 11 %.

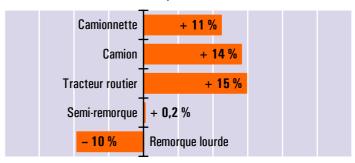
Les ventes de VASP lourds sont à l'étal en cumul annuel (+ 0,6 %) mais ont reculé de 8 % en novembre, soit le cinquième mois consécutif de baisse. Sur un an, le machinisme agricole est en croissance de 18 % grâce à la bonne tenue des achats de tracteurs (+ 16 %) et des autres engins agricoles (+ 21 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

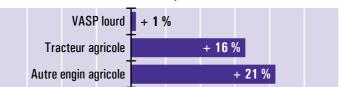
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



^{*} Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (déc. 2018 à nov. 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2017 à nov. 2018) Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers: http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parcet-immatriculations-des-vehicules-routiers
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Document téléchargeable sur le site internet de la DREAL :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/notes-mensuelles-sur-les-a2474.html

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Rédaction et mise en forme :
Denis DOUILLARD
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

> Service connaissance des territoires et évaluation Division de l'observation, des études et des statistiques

5rueFrançoise Giroud-CS16326 44263 Nantes Cedex 2 Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication : Annick Bonneville ISSN : 2109-0025

© DREAL 2017